

Conseil municipal

Lundi 2 Octobre 2023 à 19h00

Mairie de Saint-Père Marc-en-Poulet

Liste des délibérations

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

- **Délibération n° 2023 / 06 / 01** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Nomination du secrétaire de séance.**

M. Hugo RICHEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 02** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2023.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 03** : 2 URBANISME : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales ZAC Cœur de Village secteur E2.**

Le Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagère et Environnementales est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 04** : 2 – URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **détermination du nom du Parc – Secteur D 2 – Z.A.C Cœur de Village.**

Il a été décidé à l'unanimité de nommer « Le Jardin du Clos d'Abas », le parc situé dans le Secteur D2 de la ZAC Cœur de Village.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 05** : 2 – URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **création de noms de rue – Secteur E2 – Z.A.C Cœur de Village.**

Dans la continuité de l'hommage donné au monde du cyclisme dans le secteur E2, il a été décidé à l'unanimité dénommer les rues du secteur E2 de la Z.A.C Cœur de village comme suit : Rue André CHALMEL, Rue Marc GOMEZ ; Rue Frédéric GUESDON et Place Cyrille GUIMARD.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 06** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Tarif – Partenariat / logo publicitaire – Salon des Collectionneurs 2023.**

Le tarif partenariat/logo publicitaire pour le Salon des Collectionneurs 2023 a été adopté à l'unanimité pour un montant de 50 € l'encart.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 07** : 7- FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.**

L'instruction budgétaire et comptable M57 a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 08** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget Principal.**

La décision modificative du Budget Principal a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 09** : 7-FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) - G.R.D.F année 2023.**

Les redevances RODP et ROPDP GRDF ont été adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 10** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance hébergement du concentrateur de télérelève G.R.D.F – année 2023.**

La Redevance hébergement du concentrateur de télérelève G.R.D.F 2023 a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 11** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers délégués.**

Pour donner Suite à la demande de Mme Nicole KERISIT de ne plus percevoir ses indemnités de conseillère déléguée, la modification du tableau récapitulatif des indemnité a été approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 12** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation de l'édition 2023 de l'« Oktoberfest » du 3 au 10 octobre 2023.**

La convention de location du Fort pour de l'évènement « Oktobertfest » a été approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 13** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation du Festival SIMPLESS PARK 2023.**

La convention de location du Fort pour le festival « SIMPLESS PARK 2023 » a été approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 14** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Adhésion à la convention de participation prévoyance du cdg35.**

L'adhésion à la convention de participation prévoyance au CDG35 a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2023 / 06 / 15** : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération autorisant l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.**

L'adhésion au contrat groupe du C.D.G 35 concernant le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire,

Jean-François RICHEUX

